

Municipaux des
de contri-
mes nécessaires

Notre propre
de New-York,
ion légale aux
té à leur libé-
k, en addition
ur les édifices,
e de l'Etat. à
ar année pour
l'Érens Comtés
manière la plus
l'Ecole, chacun
le leurs jeunes
de ces Comtés
de l'Etat, pen-
rit, un certain
sis au concours
nés pour cet
des Candidats;
ent à des certi-
des meilleures
pour la profes-
et et de chaque
sujet en consi-
on, à l'Ecole
grand nombre
espectives, les
ales du Haut-
teurs natifs de
en de l'Ecole
s Ecoles de la
élevés dans le
ruction.
que Conseil de

District l'opportunité et l'immense avantage de choisir, au moyen d'Examineurs nommés par le Conseil, deux ou un plus grand nombre des jeunes gens les mieux méritans et qui donnent le plus d'espérances dans chaque District pour les envoyer à l'Ecole Normale Provinciale. Que les Examineurs donnent avis public du jour auquel les compétiteurs, pour l'honneur et l'avantage des Bourses du Conseil de District à l'Ecole Normale Provinciale, pourront se présenter à l'examen; et chaque Candidat élu devra suivre l'Ecole Normale pendant la durée du Cours d'instruction prescrit, sous la condition qu'il s'engage à professer l'enseignement pendant une période d'au moins cinq années, ou à rembourser l'argent avancé par le District en sa faveur. Quant à l'importance et à l'avantage qu'il y a pour les parens et les tuteurs, aussi bien que pour les enfans et le public, à ce que les Instituteurs soient dressés dans une Ecole Normale, nous vous renvoyons au Rapport du Surintendant sur un système d'instruction élémentaire pour le Haut-Canada; pages 40 à 43.

D'un autre côté, le Bureau d'Education s'engagera à recevoir et à faire instruire à l'Ecole Normale et à l'Ecole Modèle ces Écoliers au prix de vingt-cinq louis chacun par année, y compris le logement, le chauffage, le blanchissage, l'instruction et les livres employés dans l'Ecole, ces écoliers étant soumis à la règle applicable à tous les autres, savoir: une épreuve de *trois* mois quant à leur capacité et à leurs dispositions tant à apprendre qu'à enseigner.

La somme nécessaire pour supporter deux jeunes gens par District se monterait à peine en moyenne à un demi denier par habitant, tandis que l'avantage public et individuel qui en résulterait serait immense et permanent.

Le Bureau d'Education ose espérer que ce sujet recevra la considération favorable des différens Conseils de District et nous le recommandons à leur prompt aussi bien que patriotique et bienveillante attention. Le but que se